

2024-04-11-N11

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Nomenclature : 7.1.1.1.

# CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **jeudi 11 avril 2024, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024

**Présents** : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

**Absents excusés :**

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel, THAMI Halima, THOMAS Patrick,

**Absents ayant donnés procuration :**

BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René,  
PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,  
QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie,  
TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

-----

### VOTE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE. EXERCICE 2024.

-----

Le Maire présente le budget annexe du service public de l'eau potable pour l'année 2024,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas en date du 27 Mars 2024,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20240411-2024-04-11-N11-BF  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024

**APPROUVE** le budget annexe du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024, selon la balance comptable suivante :

SECTION	RECETTES	DEPENSES
<b>Investissement</b>	406 000.00	406 000.00
<b>Fonctionnement</b>	823 850.81	823 850.81
<b>Cumul</b>	<b>1 229 850.81</b>	<b>1 229 850.81</b>

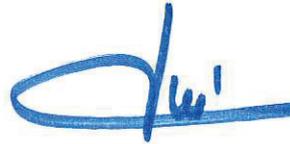
Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CABRÉRA Christine



Le Maire,  
Jacques GARSAU



**Certifié exécutoire**

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **24 AVR. 2024**

Le Maire

- \* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- \* Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le **30.04.2024**

Notifié le

Accusé de réception en préfecture  
066218601088-20240411-2024-04-11-N11-BF  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024